



# L'informateur

# 87 – le 1 octobre 2020

Bonjour à tous,

Deux sujets :

1. Pour sortir vos bateaux de l'eau...
2. Le rêve impossible

## 1. Pour sortir vos bateaux de l'eau...

Le Conseil d'administration a décidé de rendre le débarcadère accessible en tout temps pendant les fins de semaine des 3, 10, 17 et 24 octobre (les quatre prochaines), du vendredi midi au dimanche 17 heures.

En dehors de ces périodes, il sera possible d'y avoir accès en prévenant au moins 48 heures à l'avance un des membres du conseil par l'[envoi d'un courriel](#) ou autrement, si vous en connaissez un personnellement. Le débarcadère sera retiré du lac le vendredi, 30 octobre.

## 2. Le rêve impossible

Un esprit furtif a glissé dans l'esprit de quelques-uns de nos concitoyens le rêve de s'équiper d'une moto-marine électrique, vu la révolution qui commence à s'opérer dans le domaine des transports.

Carbo-neutre oui, mais moto-marine électrique au Lac Clair, non. C'est déjà interdit dans nos règlements où l'on peut lire, au chapitre des « Interdits spécifiques » :

- Les moteurs à essence pour les embarcations, ainsi que tous les types de seadoo et les hydravions. Seuls les moteurs électriques d'une puissance maximale par embarcation de 74 lbs de poussée sont permis.

Tous les types de *seadoo*, disent-ils. Fâ que... Ce rêve-là est impossible.

Et... avez-vous remarqué ? Moteurs électriques, puissance maximale, 74 lbs. Tiens, tiens...

Vos administrateurs

[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)